

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 7 juillet 2014, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Hervé Dubé Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil (présente à partir de 20 h 16)
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**14.07.180
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant en affaires nouvelles : prolongement du contrat de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables, transferts budgétaires, lettres de recommandation, octroi du contrat pour le carnet de santé des bâtiments municipaux et demande du Club de l'âge d'or.

**14.07.181
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2014**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 juin 2014, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

**14.07.182
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de juin 2014 s'élevant à 100 144,18 \$, et des comptes courants s'élevant à 58 095,34 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 158 239,52 \$.

**14.07.183
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de juin 2014.

ADM-14-06-003
V-14-06-003
L-14-06-003

14.07.184

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de juillet 2014.

ADM-14-07-001

V-14-07-001

L-14-07-001

14.07.185

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de juin 2014.

ADMINISTRATION

14.07.186

DEMANDE D'ADHÉSION PAR L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie est la seule municipalité de la MRC à ne pas adhérer à cette organisation ;

ATTENDU QUE l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup est venue rencontrer le Conseil pour expliquer son rôle ;

ATTENDU QUE l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup a demandé à la Municipalité de Saint-Épiphanie d'adhérer à son organisation, soit un coût de 2,9 \$ par habitant, pour un total d'environ 2 500 \$ par année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas adhérer à l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup.

Madame la conseillère Céline D'Auteuil s'installe à la table des délibérations, il est 20 h 17.

14.07.187

DEMANDE DE LOCATION DE LA NIVELEUSE AVEC DÉCHAUMEUSE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Modeste s'est montrée intéressée à louer la niveleuse avec la déchaumeuse ;

ATTENDU QUE le Service de voirie a énormément de travail à effectuer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas répondre positivement à la demande de la Municipalité de Saint-Modeste.

14.07.188

OCTROI DU CONTRAT D'INTERCONNECTIVITÉ DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité doit constamment trouver des façons d'optimiser ses dépenses ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait venir l'entreprise Télécommunication de l'Est pour mettre à jour sa soumission ;

ATTENDU QUE le projet sera subventionné à 100 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision du directeur général d'avoir octroyé le contrat d'interconnectivité des bâtiments municipaux, à l'entreprise Télécommunications de l'Est, pour un montant total de 7 785, 34 \$, moins 500 \$ de rabais, plus les taxes applicables.

14.07.189

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la Fabrique de Saint-Épiphane pour un don concernant l'achat d'un nouveau système de chauffage aux granules ;

ATTENDU QUE la Fabrique est à réaliser une levée de fonds pour ce projet ;

ATTENDU QUE ce nouvel équipement de chauffage permettra à la Fabrique de réaliser des économies significatives en termes de coûts énergétiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité participe à la levée de fonds organisée par le Conseil de Fabrique de Saint-Épiphane, et accorde un don de 500 \$ pour l'acquisition d'un système de chauffage aux granules.

14.07.190

DEMANDE DE LES SENTIERS DES FERS À CHEVAL

ATTENDU QUE l'organisation en charge du sentier équestre, Les Sentiers des fers à cheval, a fait une demande à la Municipalité pour avoir un représentant du conseil municipal sur son conseil d'administration, ainsi que la possibilité d'occuper un espace de stationnement temporaire dédié aux futurs touristes utilisateurs du sentier équestre ;

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié un terrain qui serait adéquat pour Les Sentiers des fers à cheval et proche des services de restauration, soit le terrain près du réservoir d'eau potable ;

ATTENDU QUE l'organisation Les Sentiers des fers à cheval a déjà la possibilité d'installer son stationnement temporaire sur le terrain du restaurant Goldorak, en accord avec ses propriétaires, mais qu'elle désire avoir un terrain additionnel en cas de besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur le conseiller Vallier Côté, à titre de représentant du conseil, sur le conseil d'administration de Les Sentiers des fers à cheval, et de permettre à cette organisation d'utiliser le terrain près du réservoir d'eau potable, à titre de stationnement temporaire dédié aux touristes utilisateurs du sentier équestre.

14.07.191

DEMANDE DU COMITÉ DE BÉNÉVOLES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GARDERIE SCOLAIRE

ATTENDU QUE le Comité de parents bénévoles qui travaille pour la mise en place d'une garderie scolaire à Saint-Épiphane a rencontré à deux reprises la Commission scolaire ce printemps mais que la réponse de celle-ci demeure toujours négative ;

ATTENDU QUE ce comité a fait une demande à la Municipalité pour un soutien financier de l'ordre de 5 000 \$ ainsi que pour un soutien en ressource humaine, pour aider à la mise en place du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et

résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser ces parents bénévoles que la Municipalité ne pourra pas déléguer un employé à cette tâche. Il est également résolu d'attendre les démarches du député monsieur Jean D'Amours avant de se prononcer sur une aide financière.

14.07.192

DEMANDE DU CERCLE DES FERMIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Cercle des fermières de Saint-Épiphanie d'imprimer gratuitement son programme d'activités 2014-2015, à même le photocopieur du bureau municipal.

14.07.193

RENOUVELLEMENT DU PLACEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité doit toujours disposer en permanence d'un fonds de roulement d'au moins 50 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité met ce montant d'argent dans un placement d'un an, rachetable en tout temps ;

ATTENDU QUE le placement actuel au taux de 0,65 % vient à échéance le lundi 7 juillet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la trésorière-adjointe, madame Nadia Bérubé, à renouveler le compte épargne ET7 comprenant un montant de 50 526,13 \$, au taux de 0,65 %, rachetable, pour une période additionnelle d'un an.

14.07.194

TRANSFERT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'EAU ET RENOUVELLEMENT DU PLACEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité prélève une taxe de 10 \$ par année à tous les matricules possédant un bâtiment, afin de constituer un fonds pour tout ce qui concerne l'eau potable ;

ATTENDU QUE ce montant s'élevait à 4 190 \$ pour l'année 2013 ;

ATTENDU QUE la Municipalité met ce montant d'argent dans un placement à terme d'un an et que celui-ci vient à échéance le lundi 7 juillet ;

ATTENDU QUE la Municipalité devra probablement puiser à même ce fonds pour des honoraires d'ingénieurs en lien avec le réservoir d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la trésorière-adjointe, madame Nadia Bérubé, à transférer 4190 \$ du compte d'opération EOP 200853, dans le compte ET3 épargne rachetable, au taux de 0,65 %.

LOISIRS

14.07.195

ABOLITION DU POSTE D'AGENTE DE PROJETS LOISIR/FAMILLE

ATTENDU QUE la Municipalité doit très bientôt faire face à des obligations financières de plus en plus exigeantes en termes d'investissements en infrastructures (réservoir d'eau potable, camion autopompe-citerne, etc.) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire limiter le plus possible l'impact financier de ces investissements sur les comptes de taxes des contribuables ;

ATTENDU QUE pour être en mesure de baisser le taux de taxes de façon significative afin de compenser l'impact des emprunts à venir, il n'y a pas d'autres choix que de couper dans plusieurs postes budgétaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà entrepris des coupures dans plusieurs postes budgétaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault d'abolir le poste d'agente de projets loisir / famille, et ce, en date du 29 août 2014, dans le but de dégager une marge de manœuvre financière, permettant de limiter significativement la hausse du fardeau fiscal au contribuable. Cette résolution sera remise à Madame Diane Bossé pour valoir de préavis de cessation d'emploi.

Madame la conseillère Nathalie Pelletier vote contre.

Mesdames et messieurs les conseillers Pâquerette Thériault, Céline D'Auteuil, Vallier Côté, Sébastien Dubé et Hervé Dubé votent pour.

Proposition acceptée

URBANISME

14.07.196

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 128, 2^{ième} rang Ouest désire construire une résidence avec un garage attenant, sur cet immeuble ;

ATTENDU QUE le garage attenant à cette résidence aurait une superficie de 1160 pieds carrés ;

ATTENDU QUE le paragraphe 4° de l'article 7.2.2.2 du Règlement de zonage encadre la construction des garages attenants et qu'il précise que « *sa superficie maximale est de 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal* » ;

ATTENDU QUE les dimensions de ce garage excèdent la superficie maximale prescrite à cet article, puisque la superficie du bâtiment principal (la résidence) serait de 1040 pieds carrés et que 75 % de cette superficie correspond à 780 pieds carrés ;

ATTENDU QU'à cet effet, une demande de dérogation mineure a été complétée afin de rendre conforme la construction de ce bâtiment ;

ATTENDU QUE cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE ce comité recommande au conseil l'acceptation de cette dérogation mineure ;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à l'acceptation de cette demande en tenant compte des points suivants :

- Cette disposition du Règlement de zonage peut faire l'objet d'une dérogation mineure ;
- Cette construction sera située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et il n'y aura pas de résidence à proximité ;
- La dimension de ce garage s'harmonise bien avec la résidence ;
- Toutes les autres dispositions règlementaires de l'article 7.2.2.2 seront respectées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers qu'en tenant compte de ces faits et de la

recommandation du CCU, le conseil accorde cette demande de dérogation mineure, et de ce fait, autorise la construction d'un garage attenant de 29 pieds x 40 pieds ayant une superficie de 1160 pieds carrés.

INCENDIE

14.07.197

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE JUIN

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de juin 2014.

AFFAIRES NOUVELLES

14.07.198

PROLONGEMENT DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES POUR UN MOIS

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Épiphane, de Saint-Modeste et de L'Isle-Verte ont travaillé conjointement sur le renouvellement du contrat commun de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables ;

ATTENDU QUE le contrat actuel se termine à la fin du mois de juillet ;

ATTENDU QUE les trois municipalités doivent faire valider le devis d'appel d'offres par une firme d'avocats ;

ATTENDU les délais requis pour cette validation ainsi que pour lancer l'appel d'offres public sur le site du système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ;

ATTENDU QUE la firme d'avocats n'a pas encore complété son mandat ;

ATTENDU QUE les municipalités ont demandé un prolongement d'un mois additionnel au fournisseur actuel, Gaudreau Environnement inc., afin de pouvoir lancer l'appel d'offres et respecter tous les délais ;

ATTENDU le prix reçu pour Saint-Épiphane : 2 729,77 \$, plus les taxes applicables, pour un mois ;

ATTENDU QUE ce prix représente le coût mensuel actuellement payé ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane a été mandatée par les deux autres municipalités pour lancer l'appel d'offres au nom des trois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Gaudreau Environnement inc., pour le prolongement d'un mois du contrat actuel, au coût de 2 729,77 \$, plus les taxes applicables, ainsi que de lancer l'appel d'offres conjoint dans le SÉAO, dans les meilleurs délais.

14.07.199

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'effectuer les transferts suivants :

75 \$

Du compte 70120-346 Congrès et délégations - loisirs – dans le compte no. 70120-675 Médicaments et fournitures médicales – loisirs.

350 \$

Du compte no. 70130-141 Salaire patinoire - dans le compte no. 70130-331 Téléphone chalet des patineurs.

14.07.200

LETTRES DE RECOMMANDATION POUR LA FABRIQUE ET LE CERCLE DES FERMIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision du maire, monsieur Renald Côté, d'avoir rédigé deux lettres d'appui, au nom de la Municipalité, pour la Fabrique de Saint-Épiphane et pour le Cercle des fermières de Saint-Épiphane, concernant leurs demandes d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

14.07.201

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DU CARNET DE SANTÉ DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU la soumission reçue de la part de monsieur Jean-Paul Roy, ingénieur conseil ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une soumission conjointe avec la firme Actuel-Conseil et l'architecte, monsieur Alfred Pelletier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a été en mesure de trouver 100 % de subventions pour ce mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer le contrat de carnet de santé des bâtiments municipaux suivants : bibliothèque, chalet des patineurs, Centre des loisirs et bureau municipal (avec caserne), à la firme Jean-Paul Roy, ingénieur-conseil, en collaboration avec la firme Actuel-conseil et l'architecte Alfred Pelletier, pour un coût total de 15 800 \$, plus les taxes applicables. Il est également résolu de répartir les honoraires de la façon suivante : architecte (6000 \$), monsieur Jean-Paul Roy pour la partie mécanique/électricité (5000 \$), et la firme Actuel-Conseil pour la partie génie civil et structure (4800 \$).

14.07.202

DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or de Saint-Épiphane a fait une demande de commandite à la Municipalité pour la décoration de la salle et des tables lors de son souper prévu le 31 août 2014 ;

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or bénéficie déjà de la gratuité de location du Centre des loisirs, en plus de bénéficier d'un local dédié pour entreposer ses effets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité de ne pas accorder de commandite au Club de l'âge d'or.

14.07.203

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 52.

14.07.204

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 04.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier